Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID: 033-895134674-20241212-20240402-DE

VENTE EN GROS				
Service acheteur	Point d'interconnexion concerné	Conditions tarifaires	Coéfficients de révision	Conditions particulières
INTERCONNEXIONS AVEC RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU HORS BM		mettre annexe 1 exploitaiton pour abonnement A		
SIE Leognan CADAUJAC	Bel Air Cadaujac - Castaing	Abonnement : A = tarif Eau fonction DN -compteur (annexe 1 exploitation)	K=0,15+(0,40(ICHT-En/ICHT- Eo))+(0,10(EMTn/EMTo)+(0,35(FSD2n/FSD2o))	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (172 000m3), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
Mairie de SAUCATS	Branet Mijelane	Part variable: B=0,25€HT/m3×K	Indice o = indice du mois janvier 2011 Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (194 000m3), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 50%.
Budos	Fonbanne	Prix ferme par année : 2023 : 0,2259€/m3 2024 : 0,2427€/m3 2025 : 0,2595€/m3 2026 : 0,2763€/m3 2027 : 0,2931€/m3		S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (600 000m3), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
SIEA des Deux Rives_Cérons (Fourniture d'eau Secours)	Mijelane	0,5 P/m3	Valeur de P : Prix du m3 facturé par la Régie de l'Eau en fonction des différents seuils de consommation	Prime fixe annuelle de 200 P, qui sera portée à 300 P chaque année où le secours sera utilisé
AR.PO.CA.BE	Bellefond	Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur (annexe 1 exploitation) Part variable : B = 0,25 € HT/m3 x K	K=0,15+(0,40(ICHT-En/ICHT- Eo))+(0,10(EMTn/EMTo)+(0,35(FSD2n/FSD2o)) Indice o = indice du mois janvier 2011 Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (660 000m3), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
SIAO de Carbon Blanc	La Gardette	Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur Part variable : B = $0.25 \in HT/m3 \times K$	K=0,15+(0,40(ICHT-En/ICHT- Eo))+(0,10(EMTn/EMTo)+(0,35(FSD2n/FSD2o)) Indice o = indice du mois janvier 2011 Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (50 000m3), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
Département 33	Technopole Bordeaux Montesquieu	Redevance compteur = 850 Po	Po : prix du m3 Eau Régie de la 2ième tranche	
Cabanac et Villagrains	La gardette	Abonnement A = 5 000€/an, Amortissement B = 11 250€/an Part variable C : P = 0,25 € HT/m3 x K	K = 0,10 + 0,45 ICHTS1/ICHTS0 + 0,05 EL 40-10-100 + 0,40 DGC1/DGC0 Indice 0 du mois de Janvier 2011	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (175 000 m3), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 50%.
CdC Médoc Estuaire	Louens Verlaine	Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur (annexe 1 exploitation) Part variable : B = 0,25 € HT/m3 x K	K=0,15+(0,40(ICHT-En/ICHT-Eo))+(0,10(EMTn/EMTo)+(0,35(FSD2n/FSD2o)) Indice o = indice du mois janvier 2011 Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (584 000m3), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
SI St Jean d'Illac - Martignas	Argonne Princesse			S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (150 000m3), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.